



« QUALITÉ DE L'AIR AU LUXEMBOURG: SAVOIR POUR AGIR »

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 7 MAI 2018

Au cours d'une conférence de presse, la ministre de l'Environnement Carole Dieschbourg, ensemble avec l'Administration de l'environnement, a présenté plusieurs mesures concrètes afin de sensibiliser et d'informer le grand public dans le domaine de la problématique de la qualité de l'air au Luxembourg.

Les mesures se situent dans le cadre du programme national de qualité de l'air, adopté par le gouvernement. Il identifie les enjeux majeurs de la qualité de l'air au Grand-Duché de Luxembourg, propose des mesures d'amélioration et constitue un cadre d'orientation complémentaire et élargi au plan de qualité de l'air élaboré pour la Ville de Luxembourg.

Pour en savoir plus : <http://environnement.public.lu/fr/loft/air/plans-air/PNQA.html>

- **L'APPLI « MENG LOFT » : L'INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'AIR EXTERIEURE EN TEMPS REEL, À L'ENDROIT OÙ VOUS VOUS TROUVEZ**

L'Appli mobile „Meng Loft“, téléchargeable sur Apple et Android, est une appli gouvernementale qui permet aux citoyens de s'informer sur la qualité de l'air, à n'importe quel endroit au Luxembourg et donne des informations et des conseils adaptés sur la santé humaine et les activités sportives.

Elle modélise les concentrations en ozone (O₃), en dioxyde d'azote (NO₂) et en particules fines (PM₁₀) à partir des données de stations de mesure de l'air et génère un indice qui est adapté à l'environnement dans lequel l'utilisateur de l'Appli se trouve (= Indice géolocalisé).

L'indice est calculé à partir des concentrations de trois polluants atmosphériques mesurées aux différentes stations de mesure automatiques répartis sur le territoire national du Luxembourg.

C'est toujours le polluant qui dégrade l'air le plus qui tire l'indice.

L'Indice qualité Air (IQA) qui s'affiche sur l'écran principal informe le citoyen sur un niveau de qualité de l'air allant de 1 (excellent) à 10 (exécrable).

- à partir du niveau 4 (assez bon), les personnes plus sensibles pourraient sentir les premiers effets sur leur santé ;
- à partir du niveau 7 (très médiocre), même la population en bonne santé est susceptible de sentir les effets de la mauvaise qualité de l'air.

En fonction de l'indice, des conseils et informations adaptés sont données concernant la santé humaine pour personnes sensibles et pour personnes en bonne santé.

LES POLLUANTS MESURÉS

Le dioxyde d'azote (NO₂)

Il se forme lors de tout processus de combustion à haute température et est ainsi émis par le trafic routier, l'industrie et les chauffages domestiques. Il favorise les problèmes respiratoires et contribue à l'acidification des sols et l'eutrophisation.

Les particules fines (PM₁₀)

Ces substances organiques ou minérales sont en suspension dans l'air ambiant et peuvent avoir des origines naturelles ou anthropiques. Leurs nuisances dépendent essentiellement de leurs tailles et de leurs compositions. Les particules de moins de 10 µm (PM₁₀) peuvent causer différents problèmes de santé.

L'ozone troposphérique (O₃):

L'ozone est un polluant secondaire d'origine photochimique qui se forme à partir de précurseurs naturels ou anthropiques sous l'action du rayonnement UV. À des concentrations élevées, ce gaz agressif nuit à l'environnement, à la santé humaine ainsi qu'aux matériaux sensibles à l'oxydation.

- **COOPERATION AVEC METEOLUX POUR DIFFUSER LES ALERTES OZONE ET PARTICULES FINES**

En cas de risque de dépassement des seuils définis par la législation européenne, l'Administration de l'environnement émet des avis d'alerte qui sont désormais diffusés par MétéoLux. Les alertes actives sont visibles en dessous de la carte de vigilance située dans l'en-tête du site.

Davantage d'informations sur les définitions des seuils ainsi que sur les précautions à prendre et les conseils de comportement sont consultables sur la page "Dangers météorologiques et risques atmosphériques".

Un lien vers le bulletin de qualité de l'air complet, mis en ligne sur www.emwelt.lu est également à disposition. En plus d'être affichés sur meteolux.lu, les avis d'alerte en cas de pics de pollution aux PM₁₀ sont intégrés au bulletin de prévisions Grand-Public.

- **RAPPEL DU SERVICE ABONNEMENT POUR BULLETINS QUALITE DE L'AIR**

L'Administration de l'environnement met à disposition un service d'abonnement, qui permet aux inscrits de recevoir les bulletins de la qualité de l'air ambiant ainsi que les communiqués envoyés en cas de dépassement du seuil européen d'information (180 µg/m³) ou d'alerte (240 µg/m³) en cas de pic d'ozone.

Inscrivez-vous : <http://environnement.public.lu/fr/loft/air/mesures/abonnements.html>